

# Formation

## Prévention de la violence en milieu de travail sous juridiction fédérale et modifications à la Loi C-65

---

<b>DATES :</b>	Trois blocs de trois heures : 21, 25, 28 janvier 2021
<b>HEURES :</b>	De 8 h 30 à 11 h 30
<b>OÙ :</b>	Par vidéoconférence Zoom
<b>RESPONSABLE :</b>	Jovanka Ivic Agente régionale, santé et sécurité

---

Cette formation est offerte à toutes les régions et le nombre de participant-e-s est limité (la priorité sera offerte à celles et ceux qui pourront se libérer ces trois dates)

**PRÉALABLE :** Avoir suivi la formation « Introduction à la SST »

Voici un bref résumé de cette formation :

- ✓ Présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du *Code canadien du travail* et dans la partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.
- ✓ Connaître les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'incident.
- ✓ Aider les membres à comprendre en quoi consistent les droits et les obligations des travailleuses et travailleurs, des comités locaux et du syndicat.
- ✓ Comprendre la procédure à suivre en cas de plainte ainsi que les mesures de protection à la disposition des membres de l'AFPC.
- ✓ Comprendre les modifications à la Loi C-65.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 8 JANVIER 2021**

*Dans le cadre de cette formation, nous prendrons en considération les critères suivants si nous devons sélectionner des participant-e-s : l'expression de genre, les groupes d'équité, les Éléments, les Sections locales à charte directe et un membre par section locale.*

*Pour vous inscrire :*

Faites parvenir le formulaire d'inscription complété, ci-joint ou sur le site [www.afpcquebec.com](http://www.afpcquebec.com) sous les onglets « Formation » et « SST ».

Par courriel : [bureauregionalquebec@psac-afpc.com](mailto:bureauregionalquebec@psac-afpc.com)

